



**PRÉFÈTE
DE LA NIÈVRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service d'accompagnement des territoires

ARRÊTÉ N° 58-2025-12-19-00007

Portant arrêt de la cartographie départementale des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes

La préfète de la Nièvre
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code de l'urbanisme ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'énergie, notamment les articles L. 141-5-2 et L. 141-5-3, définissant les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ;

VU le décret du 23 octobre 2024 portant nomination de Mme Fabienne DECOTTIGNIES en qualité de préfète de la Nièvre ;

VU le décret du 18 juin 2025 portant nomination Mme Stéphanie PETITJEAN en qualité de secrétaire générale de la préfecture de la Nièvre, sous-préfète de Nevers ;

VU les délibérations des communes de la Nièvre définissant les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes sur leur territoire ;

Considérant la désignation de Mme Stéphanie PETITJEAN, secrétaire générale de la Préfecture, en qualité de référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique de département de la Nièvre ;

Considérant que l'article L141-5-3 du Code de l'énergie prévoit qu'il revient aux communes d'identifier, selon les principes énoncés dans ce même article, des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes sur le territoire ;

Considérant que zones proposées doivent permettre d'accélérer la production d'énergies renouvelables au sens de l'article L. 211-2 du Code de l'énergie sur le territoire concerné pour atteindre, à terme, les objectifs nationaux de production d'énergie décarbonée ;

Considérant que l'État a mis à disposition des communes l'ensemble des éléments nécessaires à la bonne définition de ces zones au travers d'un outil cartographique en ligne ;

Considérant que cet outil cartographique permet d'une part, la définition des zones d'accélération et, d'autre part, leur transmission au référent préfectoral ;

Considérant que conformément à l'article L.141-5 du Code de l'énergie, les communes listées à l'annexe 1 du présent arrêté ont adressé au référent préfectoral des délibérations du conseil municipal identifiant les zones d'accélération après concertation du public, selon des modalités propres à chaque commune ;

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article L141-5-3 du code de l'énergie, le référent préfectoral a transmis pour avis au comité régional de l'énergie une première cartographie des zones d'accélération après avoir consulté, au sein d'une conférence territoriale le 15 avril 2024, les établissements publics mentionnés à l'article L143-16 du code de l'urbanisme et les établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant l'avis du comité régional de l'énergie du 22 novembre 2024 décidant l'ouverture d'une phase d'identification de zones d'accélération complémentaires ;

Considérant qu'au terme de la phase complémentaire, le référent préfectoral a consulté, au sein d'une deuxième conférence territoriale le 28 mars 2025, les établissements publics mentionnés à l'article L143-16 du code de l'urbanisme et les établissements publics de coopération intercommunale ;

Considérant le comité régional de l'énergie du 13 mai 2025 qui dispose du fait que chaque Préfet prend un arrêté départemental arrêtant les zones d'accélération sur son territoire ;

Considérant que conformément à l'article L.141-5 du Code de l'énergie, les établissements publics de coopération intercommunale concernés ont tenu un débat au sein de leur organe délibérant, portant sur la cohérence de ces zones d'accélération avec leur projet de territoire ;

Considérant les délibérations pour avis conforme des communes de la Nièvre ayant défini des zones d'accélération ;

Considérant que cette cartographie ne préjuge pas des décisions administratives requises pour l'implantation et l'exploitation d'une installation de production d'énergies renouvelables dans ces zones ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la Préfecture de la Nièvre

ARRÊTE

Article 1er :

La cartographie départementale des zones d'accélération des énergies renouvelables mentionnées à l'article L141-5-3 du Code de l'énergie est arrêtée.

La liste des communes concernées est annexée au présent arrêté (annexe 1).

Les périmètres des zones d'accélération et les filières concernées sont accessibles sur le portail cartographique national des énergies renouvelables ([https://planification.climat-énergie.gouv.fr/](https://planification.climat-energie.gouv.fr/)).

Le comité régional de l'énergie n'ayant pu statuer sur la suffisance des zones pour atteindre les objectifs régionalisés de la troisième édition de la programmation pluriannuelle de l'énergie, conformément à l'article L141-5-1 du code de l'énergie, il ne pourra pas être défini de zones d'exclusion telles que décrit à l'article L151-42-1 du code de l'urbanisme.

Article 2 :

Le présent arrêté est publié

- au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Nièvre
- sur le portail des services de l'État : <https://www.nievre.gouv.fr/>.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Dijon soit :

- directement, en l'absence de recours préalable, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ;
- à l'issue d'un recours préalable, dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse obtenue de l'administration, ou au terme d'un silence gardé par celle-ci pendant deux mois à compter de la réception de la demande.

Ce recours contentieux peut être adressé par voie postale ou par l'application informatique Télerecours, accessible par le lien : <https://www.telerecours.fr/>.

Article 4 :

La secrétaire générale et le directeur départemental des territoires de la Nièvre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Cet arrêté est transmis pour information au ministre chargé de l'énergie ainsi qu'aux collectivités territoriales listées en annexe 1 et à leurs groupements.

Fait à Nevers, le 19 DEC. 2025
La préfète

Fabienne DECOTTI NIÈVES

Annexe 1 :
Liste des 238 communes de la Nièvre ayant défini des zones d'accélération

Commune	Communauté de communes	Délibération zones d'accélération	Délibération avis conforme
Achun	CC Bazois Loire Morvan	16/01/24	15/07/25
Alligny-Cosne	CC Cœur de Loire	28/01/24	12/09/25
Alluy	CC Bazois Loire Morvan	11/01/24	20/06/25
Amazy	CC Tannay-Brinon-Corbigny	19/12/23	06/06/25
Anlezy	CC Amognes Coeur du Nivernais	08/12/23	30/06/25
Annay	CC Cœur de Loire	13/08/24	19/09/25
Arbourse	CC Les Bertranges	13/03/25	19/09/25
Arleuf	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	27/05/24	23/06/25
Armes	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	15/02/24	03/07/25
Arquian	CC Puisaye-Forterre (89)	11/03/24	08/09/25
Asnan	CC Tannay-Brinon-Corbigny	12/12/23	30/06/25
Asnois	CC Tannay-Brinon-Corbigny	10/03/25	17/09/25
Aunay-en-Bazois	CC Bazois Loire Morvan	12/04/24	04/09/25
Authiou	CC Tannay-Brinon-Corbigny	07/02/24	22/10/25
Avril-sur-Loire	CC Sud Nivernais	10/06/24	01/07/25
Bazoches	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	24/01/24	03/09/25
Beaulieu	CC Tannay-Brinon-Corbigny	14/12/23	24/07/25
Beaumont-la-Ferrière	CC Les Bertranges	22/12/23	24/09/25
Beaumont-Sardolles	CC Amognes Coeur du Nivernais	15/04/24	07/07/25
Beuvron	CC Tannay-Brinon-Corbigny	12/02/24	19/06/25
Biches	CC Bazois Loire Morvan	24/06/24	30/06/25
Billy-Chevannes	CC Amognes Coeur du Nivernais	25/03/24	30/09/25
Billy-sur-Oisy	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	30/11/23	27/06/25
Bona	CC Amognes Coeur du Nivernais	16/02/24	02/10/25
Brassy	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	31/01/25	03/10/25
Breugnon	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	26/01/24	03/10/25
Brèves	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	22/02/24	23/06/25
Brinay	CC Bazois Loire Morvan	25/03/24	15/09/25
Brinon-sur-Beuvron	CC Tannay-Brinon-Corbigny	05/04/24	15/09/25
Bulcy	CC Cœur de Loire	08/01/24	03/09/25
Bussy-la-Pesle	CC Tannay-Brinon-Corbigny	12/01/24	06/10/25
La Celle-sur-Loire	CC Cœur de Loire	22/03/24	27/06/25
La Celle-sur-Nièvre	CC Les Bertranges	25/03/24	29/09/25
Cercy-la-Tour	CC Bazois Loire Morvan	04/04/24	24/06/25

Commune	Communauté de communes	Délibération zones d'accélération	Délibération avis conforme
Cervon	CC Tannay-Brinon-Corbigny	18/03/24	24/09/25
Cessy-les-Bois	CC Cœur de Loire	08/07/24	23/09/25
Chalaux	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	12/04/24	23/06/25
Challement	CC Tannay-Brinon-Corbigny	25/03/24	26/09/25
Challuy	CA de Nevers	12/03/24	24/06/25
Chamblemy	CC Les Bertranges	26/03/24	21/07/25
Champvert	CC Sud Nivernais	11/04/24	26/09/25
Chantenay-Saint-Imbert	CC Nivernais Bourbonnais	29/02/24	24/06/25
La Chapelle-Saint-André	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	27/03/24	10/10/25
La Charité-sur-Loire	CC Les Bertranges	12/02/24	12/11/25
Charrin	CC Bazois Loire Morvan	15/04/24	15/09/25
Château-Chinon (Ville)	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	15/04/2024 20/06/2025	08/12/25
Château-Chinon (Campagne)	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	18/03/24	01/07/25
Châteauneuf-Val-de-Bargis	CC Cœur de Loire	28/03/24	07/07/25 30/09/25
Châtillon-en-Bazois	CC Bazois Loire Morvan	05/03/24	15/09/25
Châtin	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	17/06/25	23/09/25
Chaulgnes	CC Les Bertranges	19/12/23	23/09/25
Chaumard	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	13/03/25	09/07/25
Chazeuil	CC Tannay-Brinon-Corbigny	11/12/23	20/06/25
Chevannes-Changy	CC Tannay-Brinon-Corbigny	23/03/24	29/08/25
Chevenon	CC Loire et Allier	10/04/24	18/06/25
Chevroches	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	05/03/24	26/06/25
Chiddes	CC Bazois Loire Morvan	13/12/24	27/06/25
Chitry-les-Mines	CC Tannay-Brinon-Corbigny	06/12/23	05/09/25
Ciez	CC Cœur de Loire	14/12/23	08/12/25
Clamecy	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	21/04/24	26/06/25
La Collancelle	CC Tannay-Brinon-Corbigny	04/03/24	15/09/25
Colmery	CC Cœur de Loire	12/04/24	27/06/25
Corancy	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	07/01/24	26/05/25
Corbigny	CC Tannay-Brinon-Corbigny	30/11/23	14/10/25
Corvol-d'Embernard	CC Tannay-Brinon-Corbigny	16/07/24	24/06/25
Corvol-l'Orgueilleux	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	23/05/24	29/09/25
Cosne-Cours-sur-Loire	CC Cœur de Loire	18/09/25	12/11/25
Cossaye	CC Sud Nivernais	25/03/24	17/09/25
Coulanges-lès-Nevers	CA de Nevers	02/04/24	24/06/25

Commune	Communauté de communes	Délibération zones d'accélération	Délibération avis conforme
Courcelles	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	29/11/23	11/06/25
Crux-la-Ville	CC Amognes Coeur du Nivernais	27/03/24	24/09/25
Cuncy-lès-Varzy	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	22/03/24	27/06/25
Decize	CC Sud Nivernais	03/04/24	02/07/25
Devay	CC Sud Nivernais	27/03/24	24/09/25
Dirol	CC Tannay-Brinon-Corbigny	06/04/24	17/10/25
Dompierre-sur-Nièvre	CC Les Bertranges	19/02/24	17/06/25
Donzy	CC Cœur de Loire	07/02/24	24/07/25
Dornecy	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	19/02/24	16/10/25
Druy-Parigny	CC Sud Nivernais	25/03/24	19/06/25
Empury	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	14/03/24	25/06/25
Entrain-s-sur-Nohain	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	24/01/24	29/07/25
Fâchin	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	12/07/24	23/06/25
La Fermeté	CC Sud Nivernais	27/03/25	16/07/25
Fléty	CC Bazois Loire Morvan	26/02/24	24/06/25
Fleury-sur-Loire	CC Sud Nivernais	06/03/25	03/10/25
Flez-Cuzy	CC Tannay-Brinon-Corbigny	31/10/23	17/06/25
Fours	CC Bazois Loire Morvan	27/02/24	17/06/25
Frasnay-Reugny	CC Amognes Coeur du Nivernais	15/12/23	11/07/25
Garchizy	CA de Nevers	06/02/24	07/10/25
Garchy	CC Cœur de Loire	07/03/24	15/09/25
Germenay	CC Tannay-Brinon-Corbigny	14/03/24	22/07/25
Gien-sur-Cure	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	26/03/24	22/09/25
Giry	CC Les Bertranges	23/02/24	18/09/25
Gouloux	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	29/03/24	25/06/25
Guérigny	CC Les Bertranges	22/12/23	30/06/25
Guipy	CC Tannay-Brinon-Corbigny	13/12/23	25/09/25
Héry	CC Tannay-Brinon-Corbigny	11/03/24	19/08/25
Imphy	CC Sud Nivernais	15/02/24	25/09/25
Isenay	CC Bazois Loire Morvan	29/03/24	05/09/25
Jailly	CC Amognes Coeur du Nivernais	03/01/24	29/09/25
Langeron	CC Nivernais Bourbonnais	12/02/25	12/06/25
Lanty	CC Bazois Loire Morvan	19/09/24	27/06/25
Larochemillay	CC Bazois Loire Morvan	07/03/24	26/07/25
Lavault-de-Frétoy	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	10/04/24	09/08/25
Limanton	CC Bazois Loire Morvan	08/12/23	04/07/25
Limon	CC Amognes Coeur du Nivernais	10/07/24	23/09/25

Commune	Communauté de communes	Délibération zones d'accélération	Délibération avis conforme
Livry	CC Nivernais Bourbonnais	27/03/25	16/09/25
Lormes	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	04/04/24	10/07/25
Lucenay-lès-Aix	CC Sud Nivernais	30/04/24	19/06/25
Luthenay-Uzeloup	CC Nivernais Bourbonnais	07/03/24	01/09/25
Luzy	CC Bazois Loire Morvan	27/03/24	30/06/25
La Machine	CC Sud Nivernais	28/02/24	05/07/25
Magny-Cours	CC Loire et Allier	14/12/23	24/07/25
La Maison-Dieu	CC Tannay-Brinon-Corbigny	26/01/24	27/06/25
La Marche	CC Les Bertranges	28/06/24	02/10/25
Marcy	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	15/03/24	27/06/25
Mars-sur-Allier	CC Loire et Allier	29/03/24	11/07/25
Maux	CC Bazois Loire Morvan	26/01/24	16/10/25
Menestreau	CC Cœur de Loire	15/12/23	01/10/25
Menou	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	14/12/23	22/08/25
Mesves-sur-Loire	CC Cœur de Loire	17/01/24	26/06/25
Metz-le-Comte	CC Tannay-Brinon-Corbigny	19/03/24	07/10/25
Mhère	CC Tannay-Brinon-Corbigny	10/04/24	30/07/25
Millay	CC Bazois Loire Morvan	28/01/25	26/06/25
Moissy-Moulinot	CC Tannay-Brinon-Corbigny	22/03/24	09/07/25
Montambert	CC Bazois Loire Morvan	27/02/25	23/06/25
Montaron	CC Bazois Loire Morvan	11/03/24	11/09/25
Montenoison	CC Les Bertranges	08/02/24	25/09/25
Mont-et-Marré	CC Bazois Loire Morvan	22/03/24	11/07/25
Montigny-aux-Amognes	CC Amognes Cœur du Nivernais	11/12/23	29/09/25
Montigny-en-Morvan	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	20/03/23	02/07/25
Montigny-sur-Canne	CC Bazois Loire Morvan	23/03/24	19/09/25
Montreuilhon	CC Tannay-Brinon-Corbigny	06/12/23	27/08/25
Montsauche-les-Settons	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	03/04/2024 12/03/2025	24/09/25
Moraches	CC Tannay-Brinon-Corbigny	12/04/24	19/06/25
Moulins-Engilbert	CC Bazois Loire Morvan	09/04/25	14/10/25
Mouron-sur-Yonne	CC Tannay-Brinon-Corbigny	12/02/24	25/06/25
Moux-en-Morvan	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	09/04/24	24/10/25
Murlin	CC Les Bertranges	24/03/24	21/06/25
Myennes	CC Cœur de Loire	15/12/23	25/07/25
Nannay	CC Les Bertranges	08/03/24	26/09/25
Neuffontaines	CC Tannay-Brinon-Corbigny	11/12/23	04/08/25

Commune	Communauté de communes	Délibération zones d'accélération	Délibération avis conforme
Neuvy-sur-Loire	CC Cœur de Loire	05/02/23	08/09/25
Nevers	CA de Nevers	25/06/24	23/09/25
La Nocle-Maulaix	CC Bazois Loire Morvan	19/02/24	17/07/25
Nolay	CC Amognes Coeur du Nivernais	20/12/23	16/06/25
Nuars	CC Tannay-Brinon-Corbigny	14/03/24	31/07/25
Oisy	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	18/12/23	12/09/25
Ouagne	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	12/02/24	23/06/25
Oulon	CC Les Bertranges	07/12/23	22/07/25
Vaux d'Amognes	CC Amognes Coeur du Nivernais	15/04/2024 24/04/2024	15/09/25
Ouroux-en-Morvan	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	19/12/24	09/07/25
Parigny-les-Vaux	CA de Nevers	28/03/24	29/09/25
Pazy	CC Tannay-Brinon-Corbigny	11/12/23	15/09/25
Planchez	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	11/04/24	30/06/25
Poil	CC Bazois Loire Morvan	11/04/24	26/06/25
Pougny	CC Cœur de Loire	14/09/23	23/09/25
Pouges-les-Eaux	CA de Nevers	12/02/24	08/09/25
Pouilly-sur-Loire	CC Cœur de Loire	21/03/24	24/07/25
Prémery	CC Les Bertranges	19/12/23	30/09/25
Raveau	CC Les Bertranges	07/03/24	02/10/25
Rémilly	CC Bazois Loire Morvan	18/11/24	25/06/25
Rix	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	24/11/23	18/06/25
Rouy	CC Amognes Coeur du Nivernais	15/02/24	24/07/25
Ruages	CC Tannay-Brinon-Corbigny	16/02/24	24/06/25
Saint-Agnan	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	20/03/25	26/06/25
Saint-Amand-en-Puisaye	CC Puisaye-Forterre (89)	08/02/24	23/09/25
Saint-Andelain	CC Cœur de Loire	04/12/23	02/09/25
Saint-André-en-Morvan	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	27/05/24	29/09/25
Saint-Aubin-des-Chaumes	CC Tannay-Brinon-Corbigny	10/11/23	06/06/25
Saint-Aubin-les-Forges	CC Les Bertranges	23/01/24	24/06/25
Saint-Benin-d'Azy	CC Amognes Coeur du Nivernais	20/03/24	25/06/25
Saint-Benin-des-Bois	CC Amognes Coeur du Nivernais	09/04/25	26/09/25
Saint-Bonnot	CC Les Bertranges	10/02/24	28/06/25
Saint-Brisson	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	14/03/25	19/09/25
Sainte-Colombe-des-Bois	CC Cœur de Loire	29/01/24	15/09/25
Saint-Éloi	CA de Nevers	17/12/24	17/07/25
Saint-Firmin	CC Amognes Coeur du Nivernais	08/04/24	30/09/25

Commune	Communauté de communes	Délibération zones d'accélération	Délibération avis conforme
Saint-Germain-Chassenay	CC Sud Nivernais	08/04/24	03/09/25
Saint-Germain-des-Bois	CC Tannay-Brinon-Corbigny	23/02/24	24/07/25
Saint-Gratien-Savigny	CC Bazois Loire Morvan	07/03/25	22/09/25
Saint-Hilaire-Fontaine	CC Bazois Loire Morvan	09/04/24	24/09/25
Saint-Honoré-les-Bains	CC Bazois Loire Morvan	12/12/23	16/07/25
Saint-Jean-aux-Amognes	CC Amognes Coeur du Nivernais	15/03/24	09/10/25
Saint-Laurent-l'Abbaye	CC Cœur de Loire	13/03/2024 12/03/2025	24/09/25
Saint-Léger-de-Fougeret	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	22/03/24	19/11/25
Saint-Loup-des-Bois	CC Cœur de Loire	24/01/24	10/09/25
Saint-Malo-en-Donziois	CC Cœur de Loire	09/12/23	27/06/25
Sainte-Marie	CC Amognes Coeur du Nivernais	16/01/24	30/09/25
Saint-Martin-d'Heuille	CC Les Bertranges	12/12/23	12/11/25
Saint-Martin-sur-Nohain	CC Cœur de Loire	08/04/24	11/08/25
Saint-Maurice	CC Amognes Coeur du Nivernais	18/03/24	16/06/25
Saint-Parize-le-Châtel	CC Loire et Allier	15/04/24	30/09/25
Saint-Père	CC Cœur de Loire	12/04/24	16/06/25
Saint-Péreuse	CC Morvan Sommets et Grands Lacs	16/02/24	20/06/25
Saint-Pierre-du-Mont	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	22/03/24	17/10/25
Saint-Pierre-le-Moûtier	CC Nivernais Bourbonnais	31/01/24	24/06/25
Saint-Quentin-sur-Nohain	CC Cœur de Loire	05/12/23	23/09/25
Saint-Révérieren	CC Tannay-Brinon-Corbigny	08/03/24	13/06/25
Saint-Saulge	CC Amognes Coeur du Nivernais	08/03/24	04/07/25
Saint-Seine	CC Bazois Loire Morvan	12/03/25	22/09/25
Saizy	CC Tannay-Brinon-Corbigny	22/03/24	03/10/25
Sardy-lès-Épiry	CC Tannay-Brinon-Corbigny	12/12/23	04/07/25
Sauvigny-les-Bois	CC Loire et Allier	16/07/24	02/07/25
Saxi-Bourdon	CC Amognes Coeur du Nivernais	25/03/25	23/09/25
Sémelay	CC Bazois Loire Morvan	07/03/25	24/10/25
Sermages	CC Bazois Loire Morvan	18/12/23	25/09/25
Sermoise-sur-Loire	CA de Nevers	28/03/24	24/06/25
Sichamps	CC Les Bertranges	15/12/23	27/06/25
Sougy-sur-Loire	CC Sud Nivernais	29/03/24	11/07/25
Suilly-la-Tour	CC Cœur de Loire	19/12/23	14/10/25
Surgy	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	22/03/24	23/09/25
Taconnay	CC Tannay-Brinon-Corbigny	19/02/24	25/08/25
Talon	CC Tannay-Brinon-Corbigny	09/04/24	18/06/25

Commune	Communauté de communes	Délibération zones d'accélération	Délibération avis conforme
Tazilly	CC Bazois Loire Morvan	09/04/23	25/06/25
Teigny	CC Tannay-Brinon-Corbigny	26/03/24	15/09/25
Ternant	CC Bazois Loire Morvan	26/03/24	10/07/25
Thaix	CC Bazois Loire Morvan	25/03/24	22/09/25
Thianges	CC Sud Nivernais	28/03/24	11/07/25
Tintury	CC Bazois Loire Morvan	02/04/24	24/06/25
Toury-Lurcy	CC Sud Nivernais	09/04/24	07/07/25
Tracy-sur-Loire	CC Cœur de Loire	13/12/23	02/09/25
Tresnay	CC Nivernais Bourbonnais	27/12/23	04/08/25
Trois-Vèvres	CC Amognes Coeur du Nivernais	11/04/24	11/09/25
Tronsanges	CC Les Bertranges	09/02/24	18/09/25
Trucy-l'Orgueilleux	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	17/11/23	19/09/25
Urzy	CC Les Bertranges	11/01/24	10/09/25
Vandenesse	CC Bazois Loire Morvan	14/03/24	31/07/25
Varennes-lès-Narcy	CC Les Bertranges	20/12/23	20/06/25
Varennes-Vauzelles	CA de Nevers	18/03/24	30/09/25
Varzy	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	18/03/24	28/10/25
Verneuil	CC Sud Nivernais	14/03/24	12/09/25
Vignol	CC Tannay-Brinon-Corbigny	02/02/24	26/09/25
Villapourçon	CC Bazois Loire Morvan	31/05/24	03/10/25
Villiers-le-Sec	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	06/12/23	10/10/25
Ville-Langy	CC Amognes Coeur du Nivernais	30/03/24	20/06/25
Villiers-sur-Yonne	CC Haut Nivernais-Val d'Yonne	22/03/24	11/09/25
Vitry-Laché	CC Tannay-Brinon-Corbigny	21/12/24	17/07/25

